

Ce qui nous réunit

Le schéma régional des carrières

Elodie CONAN

DREAL service PRICAE

27/06/2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Des schémas départementaux vers un schéma régional

- **La loi ALUR** modifie la planification des carrières en introduisant aux articles **L.515-3 et R.515-2** et suivants du code de l'environnement un schéma régional des carrières. La loi et ses décrets visent à :
 - se concentrer davantage sur la problématique de l'**approvisionnement** sur la base de **scénarios à 12 ans** partant des besoins prévisionnels aux ressources mobilisables et tenant compte de la **logistique** nécessaire ;
 - élargir cette approche à la région et aux transferts avec les régions et pays voisins ;
 - permettre une gestion plus rationnelle et plus économe des gisements en inscrivant les schémas dans la logique d'**économie circulaire** ;
 - intégrer les principes de l'**évaluation environnementale** ;
 - Permettre un volet **aménagement** en précisant que les **SCOT doivent prendre en compte** le SRC dans un délai de 3 ans en permettant la protections de certains gisements.
 - Échéance d'approbation : 1^{er} janvier 2020. Les schémas départementaux et le cadre régional rhône-alpin continuent de s'appliquer jusque là.

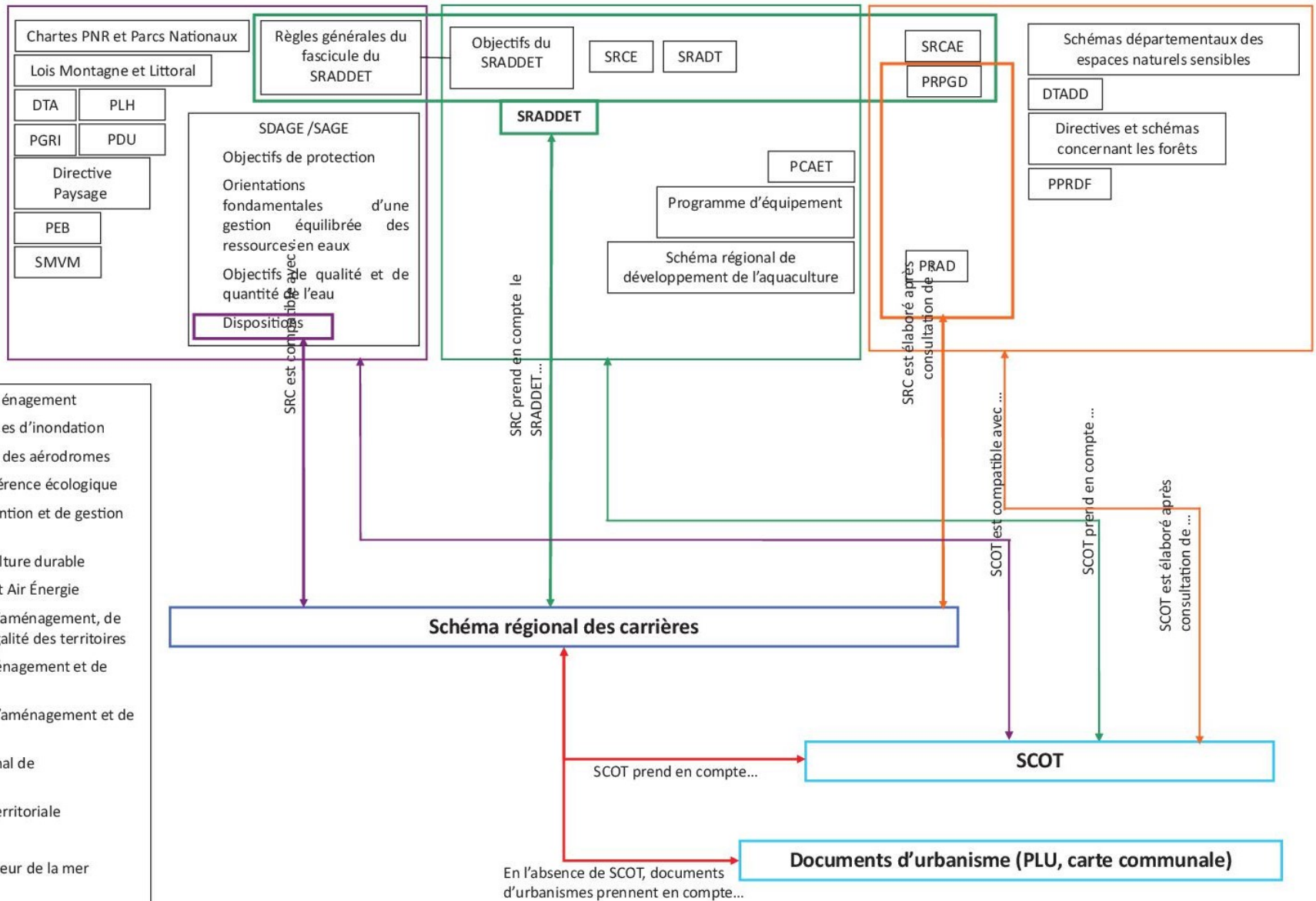
Un schéma intégré à un écosystème de plans



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

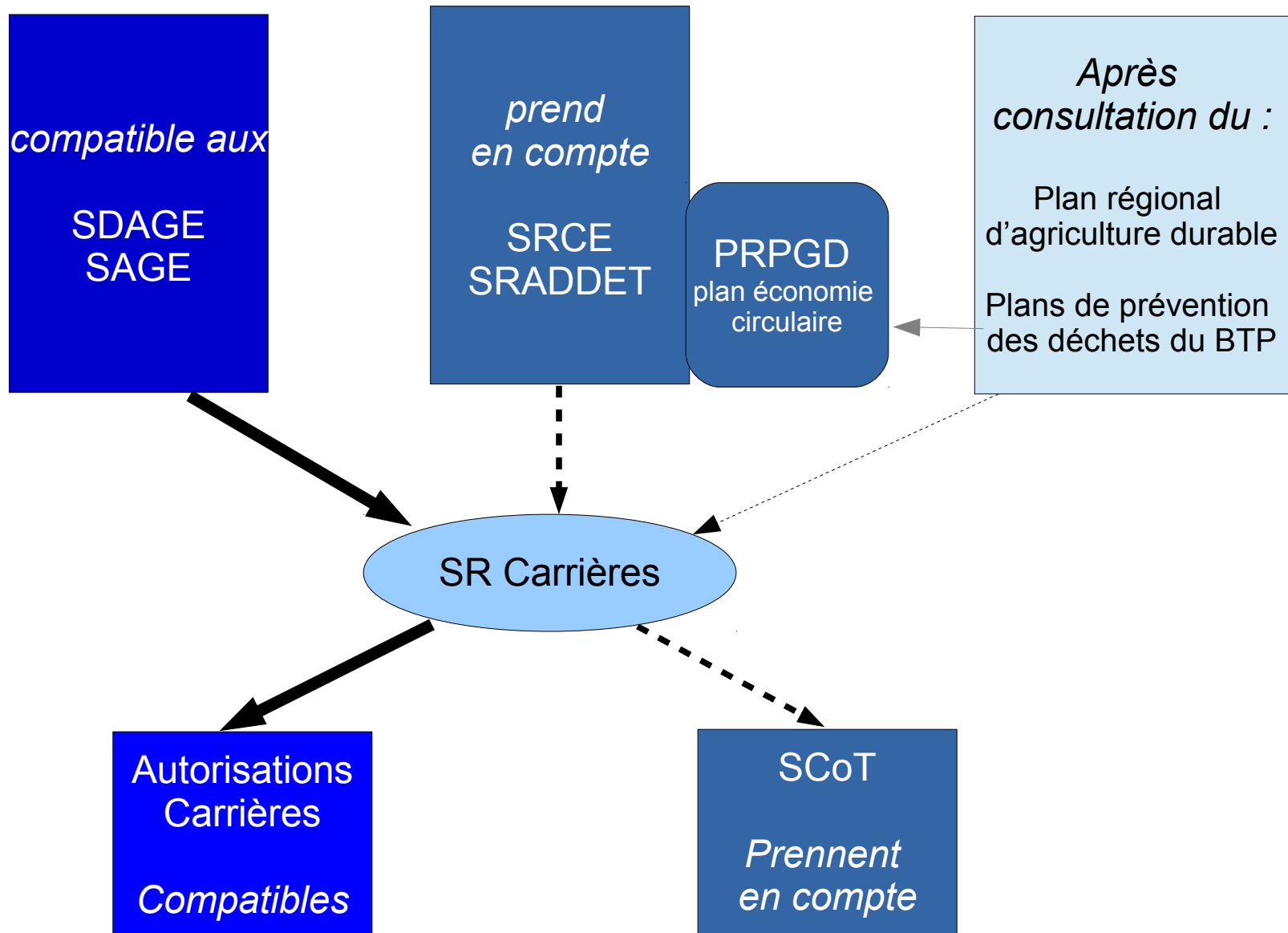
CIRCULAIRE RELATIVE AUX SCHÉMAS RÉGIONAUX DES CARRIÈRES
ANNEXE 8 : ARTICULATION ET RAPPORTS D'OPPOSABILITÉ ENTRE DOCUMENTS



- DTA : Directive territoriale d'aménagement
- PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation
- PEB : Plan d'exposition au bruit des aéroports
- SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
- PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- PRAD : Plan régional de l'agriculture durable
- SRCAE : Schéma régional Climat Air Énergie
- SRADDET : Schéma régionale d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
- DTADD : Directive territoriale d'aménagement et de développement durable
- PPRDF : Plan pluriannuel régional de développement forestier
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- PLU : Plan local d'urbanisme
- SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer
- PLH : Plan local de l'habitat
- PDU : Plan de déplacement urbain
- PCAET : Plan climat air énergie territorial

**Instruction technique gouvernementale
du 04/08/2017**

Un schéma intégré à un écosystème de plans



C'est :

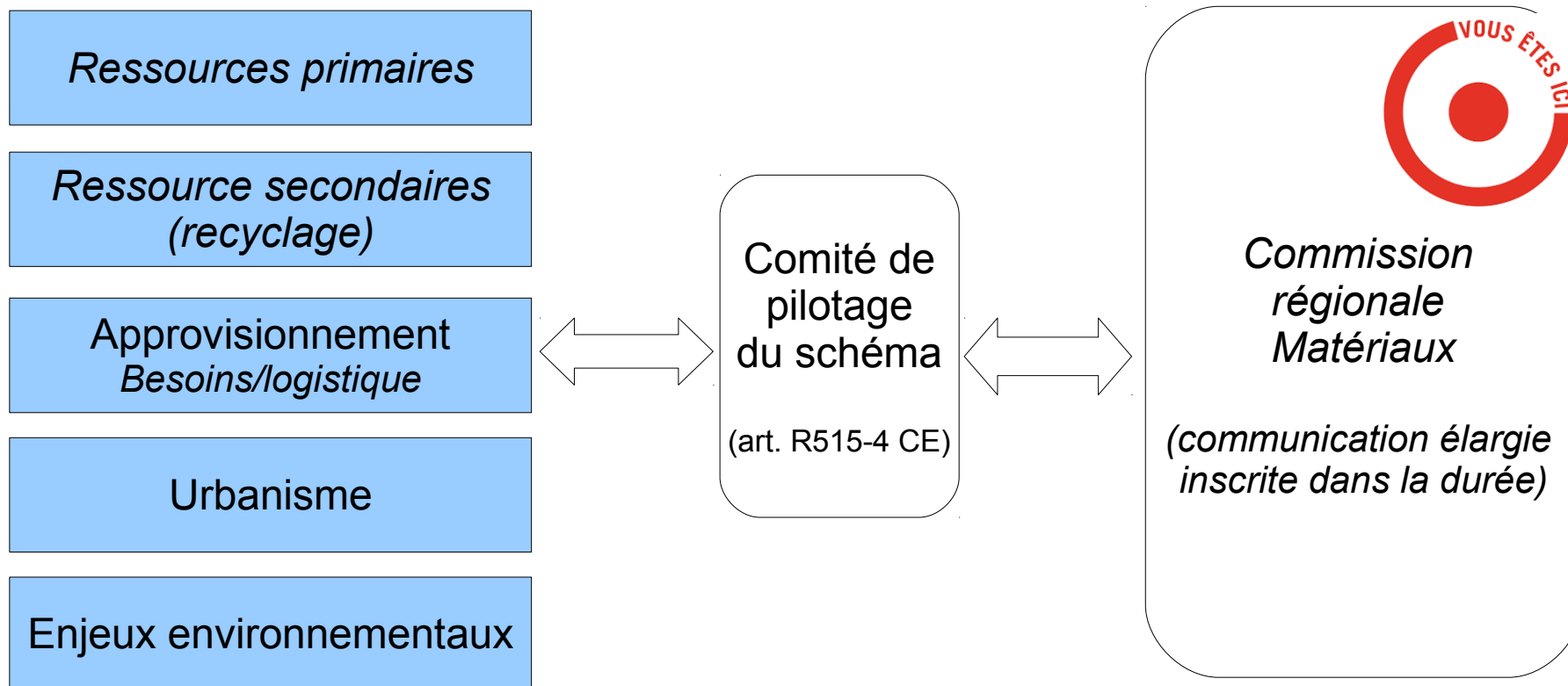
- Un état des lieux et une **stratégie à moyen-long terme** de l'approvisionnement en matériaux de la région (L.515-3 CE) ;
- Une **politique régionale à définir** sur des points stratégiques (approche **territorialisée**, alluvionnaires en eau, remise en état, augmenter le recyclage...);
- Prendre en compte tous les **substituts** aux matériaux de carrières ;
- Un **porter à connaissance** d'envergure auprès des SCOT et PLUi ;
- Un outil de **concertation** sorti de contextes particuliers.

Ce n'est pas

- Un schéma d'**interdiction** ;
- Un document **intégrateur**, mais qui renvoie aux contraintes spécifiques posées par les autres documents ;
- Un **catalogue de prescriptions techniques** ;
- Une **autorisation** d'ouverture de carrière (cas des gisements d'intérêt) ;
- une politique régionalisée pas forcément synonyme de **remise à zéro ou de nivelage** ; le choix d'une approche territorialisée.

La gouvernance du schéma régional

Groupes de travail



- Les premiers travaux techniques ont été entamés fin 2016 en groupe de travail. D'abord sur les ressources et l'approvisionnement, données d'entrée clef des nouveaux schémas.

Enjeux du SRC

- **Environnemental**

Donner les orientations et les mesures permettant un **approvisionnement de proximité** et **économe en ressources naturelles** des territoires avec un impact environnemental acceptable ;

- **Économie circulaire**

Substituer des matériaux naturels par des matériaux recyclés → *en lien avec le plan déchets régional, et le plan économie circulaire, SRADDET.*

- **Aménagement**

Un porter à connaissance d'envergure. Zoom sur des territoires en déficit d'approvisionnement de proximité, leur interdépendance dans l'approvisionnement en matériaux.

- Identifier les gisements de proximité et ceux d'intérêt national et régional pour en **préserver ou faciliter l'accès dans les ScoT**

- **Économique**

Mettre en valeur et pérenniser l'approvisionnement de **filières de transformation**, en particulier dans des territoires ruraux.

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr